

Mis en ligne le

07 JUL. 2026

Commande publique
LEM

ARRÊTÉ

Portant délégation de fonctions pour la présidence de la commission d'appel d'offres du jeudi 23 juillet 2026

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 qui permet au Maire de déléguer une partie de ses fonctions ;

Vu la délibération n°26.039 du 07 avril 2026 portant désignation des membres de la commission d'appel d'offres ;

Considérant l'empêchement de Monsieur le Maire, Président de la commission d'appel d'offres, d'assister à la réunion de la commission d'appel d'offres du jeudi 23 juillet 2026 ;

ARRETE

Article 1 : Madame Sushma OSTERMEYER, adjointe au Maire, est désignée pour représenter Monsieur le Maire, Tonino PANETTA, empêché, lors de la réunion de la commission d'appel d'offres du jeudi 23 juillet 2026. A ce titre, elle exercera les fonctions de présidente de cette commission.

Article 2 : Madame Sushma OSTERMEYER, agissant en qualité de présidente de la commission d'appel d'offres pour la séance du jeudi 23 juillet 2026, est autorisée à signer les procès-verbaux, décisions et tous documents afférents aux affaires inscrites à l'ordre du jour de cette séance.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Article 4 : Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait en Mairie à Choisy-le-Roi, le 06 JUL. 2026

Le Maire,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

